

Synthèse du Projet de service 2018 - 2022

SESSAD POLE RIVES GARONNE

Antenne Aucamville
Antenne Colomiers
Antenne Cugnaux
Antenne Ramonville
Antenne Toulouse Sud

Projet articulé avec le Projet de Pôle et les Projets d'établissement des deux autres autorisations :

ITEP Enfants

- **Antenne « Aux 4 Vents »**
- **Antenne « Charta »**

ITEP Adolescents et Jeunes Adultes

- **Antenne « Paul Lambert »**
- **Antenne « Oustalet »**



La création du pôle Rives Garonne : une volonté associative

Décembre 2010 : décision de l'ARSEAA de regrouper ses établissements en Pôle et nomination des Directeurs. Parmi ces différents projets, il en était un sans doute un peu singulier qui consistait à « faire un établissement à partir de 4 ITEP et de ses services SESSAD ».

Ce challenge, car il s'agissait bien de cela, a donc débuté en janvier 2011 le long des méandres de la Garonne et très rapidement ce pôle en construction est devenue : Pôle Rives Garonne. Un nom, 4 Instituts Thérapeutiques - Educatifs - Pédagogiques et leurs Services d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (4 SESSAD), 8 autorisations.

Une offre de 231 Places

Demi-internat/Internat Adolescents et Jeunes Adultes			Demi-internat/Internat Enfants			Services d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile (SESSAD)		
	Paul Lambert	L'Oustalet		Aux 4 Vents	Charta	ANTENNES	Age	Nombre de places
Age	11 à 20 ans	14 à 20 ans	Age	5 à 14 ans	5 à 14 ans	Aucamville	6 à 20 ans	20 places
Temps de jour (1/2 internat)	25 places	12 places	Temps de jour (1/2 internat)	6 places *	27 places	Colomiers	6 à 20 ans	40 places
Temps de nuit (internat)		15 places (G)	Temps de nuit (internat)	15 places *		Cugnaux	15 à 20 ans	25 places
						Ramonville	6 à 20 ans	21 places
						Toulouse Sud	6 à 20 ans	25 places

*Fin 2019 : 22 places en Temps de Jour et 8 en Temps de Nuit

Unités d'enseignements internes et externes

Accueil Familial Spécialisé (AFS) : 5 places (F/G)

Les orientations techniques :

Références plurielles

Interdisciplinarité

L'action de prendre soin au sein Pôle Rives Garonne s'étaye sur une conception psychodynamique du développement de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.

- La dimension soignante de l'institution
- La place donnée au travail de parole
- La prise en compte du temps
- La prise en compte de l'espace

Les axes de développement

- Développer la scolarisation dans ses différentes composantes
- Développer des actions à visée préprofessionnelle et professionnelle
- Mettre en place le « référent du Projet Personnalisé »
- Concrétiser la mise en place du « dossier unique de la personne accueillie /accompagnée »
- Veiller au respect des droits des personnes accueillies
- S'ouvrir à l'environnement : inscription dans les territoires de proximité, conventionnements avec les secteurs sanitaire, sociale et la PJJ ; développement des synergies et complémentarités intra-associatives.
- Adapter l'offre aux besoins : relocalisations et reconstructions pour des accueils adaptés, accessibles et mieux répartis sur le territoire.
- S'organiser en Dispositif ITEP intégré

5 Antennes pour 131 jeunes fonctionnant du lundi au vendredi, 208 jours* dans l'année



* moyenne (entre 206 et 210 jours)

Le public accompagné

Des **enfants, adolescents et jeunes adultes**

- de 6 à 20 ans,
- présentant des difficultés psychologiques perturbant gravement la socialisation et l'accès à l'apprentissage.

Malgré leurs potentialités intellectuelles et cognitives préservées, ils sont engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et un accompagnement personnalisé.

Les objectifs de l'accompagnement

Dans le cadre d'une co-construction avec la personne :

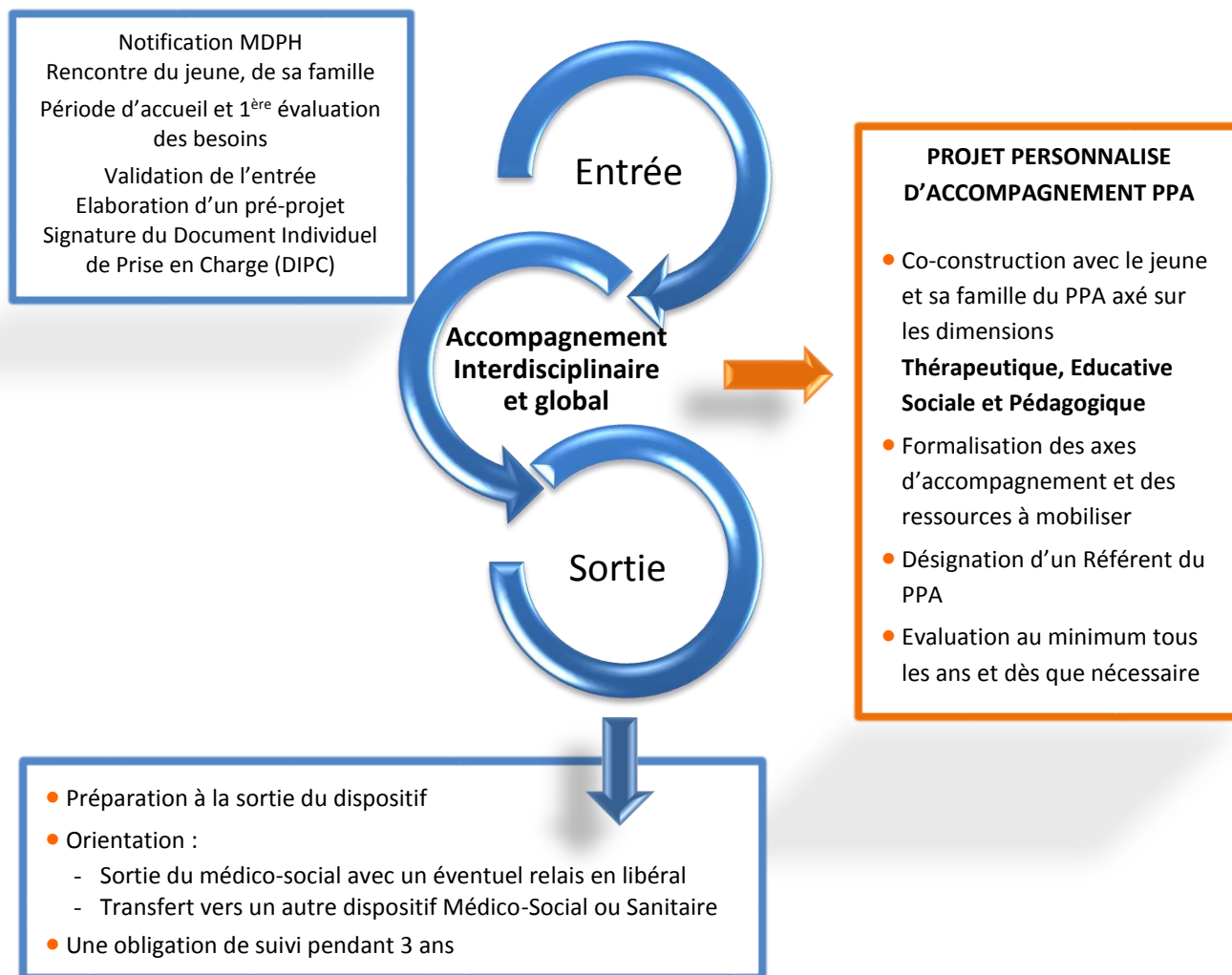
- Soutenir le **développement psychoaffectif**
- Soutenir la **scolarité**
- Soutenir l'inscription dans des parcours **d'insertion sociale et/ou préprofessionnelle et professionnelle** (15 – 20 ans)
- Permettre l'inscription et le maintien dans l'environnement social
- Soutenir une **place dans la constellation familiale**



Le Cadre d'Intervention « Un accompagnement de proximité » :

Trouver des réponses individuelles dans le milieu de vie du jeune en utilisant les ressources environnantes.

Le parcours du jeune de son entrée à sa sortie du dispositif



Un projet d'accompagnement global élaboré et mis en œuvre par une équipe pluridisciplinaire

La fonction thérapeutique

Médecin Psychiatre, psychologue, orthophoniste et psychomotricien

Les psychologues, orthophonistes, psychomotriciens :

- ⇒ Réalisent des bilans tout au long de l'accompagnement, bilans qui les guident pour leur intervention.
- ⇒ Intervention sous des formes différentes en fonction des besoins/capacités. Entretiens individuels, ateliers thérapeutiques, groupes à médiations thérapeutiques en co-animation avec d'autres professionnels éducatifs.

Le médecin psychiatre :

- ⇒ Assure une fonction générale de surveillance de la santé physique et psychique.
- ⇒ Anime et coordonne le projet global de soins en lien avec les autres professionnels de santé.

La fonction éducative

Educateur spécialisé, éducateur scolaire, chargé d'insertion

Les éducateurs spécialisés :

- ⇒ Accueillent, rencontrent, écoutent, observent, repèrent l'expression des difficultés. Ils identifient les besoins et les demandes du jeune pour construire le projet du jeune en prenant en compte les autres professionnels du service et l'avis des parents. Pour ce faire, il s'appuie sur diverses propositions d'activités (médiations individuelles ou collectives)

⇒ Instaurent une aide à l'autonomie sous toutes ses formes, recherchent une socialisation suffisante pour rencontrer les pairs et s'appuyer sur son environnement. Il s'agit de permettre à chaque jeune de devenir acteur de son parcours.

L'Éducateur scolaire s'adresse le plus souvent aux jeunes sortis du dispositif scolaire qui ont besoin de soutien au moment d'aborder la formation professionnelle.

Le chargé d'insertion apporte son soutien :

⇒ dans la démarche de formation professionnelle (stages en entreprises, démarches de recherche de contrat de type contrat d'apprentissage – contrat de professionnalisation – accès direct au monde du travail).

⇒ dans les démarches auprès des organismes en lien avec le monde du travail (mission locale, CAP Emploi...) avec l'éducateur spécialisé.

La fonction Sociale

Assistant de service social,

Conseiller en économie sociale et familiale

⇒ Ecouter, accompagner les familles dans la compréhension des problématiques rencontrées par leurs enfants.

⇒ Créer un espace permettant aux parents de faire part de leurs difficultés et de leurs questionnements tout en les soutenant dans l'exercice de leur citoyenneté.

Le CESF accompagne plus particulièrement les grands adolescents et les jeunes majeurs.

La fonction d'encadrement

Responsable d'unité

Par délégation du Directeur du Pôle :

⇒ Anime et coordonne l'ensemble des professionnels.

⇒ Est le garant de l'élaboration et de la mise en œuvre du Projet Personnalisé d'Accompagnement.

La fonction logistique

Personnel logistique

⇒ Assure l'entretien et la maintenance des locaux.

⇒ Veille au respect des règles en matière de sécurité des bâtiments, des biens et des personnes.

La fonction administrative

Secrétaire de proximité

⇒ Assure la fonction d'accueil.

⇒ Assure l'ensemble des missions administratives.

La place du jeune et de la famille

• Le respect de leurs droits fondamentaux

Il est remis à tous les jeunes accompagnés et/ou représentant légal les documents propres à garantir leurs droits fondamentaux.

L'équipe pluridisciplinaire les accompagne dans la compréhension et l'appropriation des informations contenues.

- Le livret d'accueil
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Le règlement de fonctionnement
- Le Document Individuel de Prise en Charge
- La médiation / les voies de recours
- La désignation d'une personne de confiance

• Leur participation

L'objectif visé est de favoriser leur implication, leur participation et de les soutenir dans cette démarche :

- Rechercher et préserver une collaboration active avec les jeunes accueillis et leur famille
- Ecouter et prendre en considération les difficultés rencontrées
- Assurer un soutien et un accompagnement dans leur démarche sans faire à leur place
- Informer et orienter

L'ouverture sur l'environnement

- Le partenariat se traduit par une démarche coopérative, il s'agit de travailler ensemble à l'échelle d'un territoire donné et défini par le lieu de vie du jeune.
- Les partenaires sont multiples, divers et variables dans le temps en fonction de l'évolution et de la problématique du jeune accompagné.
- Les différents parcours des adolescents et jeunes adultes nécessitent des constructions impliquant plusieurs acteurs : les différents institutionnels (Education Nationale, Protection de l'enfance, Sanitaire, Protection Judiciaire de la Jeunesse), le milieu associatif, les services municipaux et tout ce qui a trait à la formation préprofessionnelle et professionnelle et au monde du travail.

Les perspectives

Fort de la transformation importante opérée sur les dernières années, le SESSAD oriente son action sur les axes opérationnels suivants :

Thématiques	Actions
Réflexion autour du passage entre l'adolescence et l'âge adulte	⇒ Développer la formation et les réflexions autour des postures professionnelles
Soins préventifs	⇒ Développer et renforcer des actions relatives à l'éducation à la santé en partenariat avec les ressources de droit commun
Territoire	⇒ Maintenir une réflexion sur la localisation des différentes Antennes SESSAD et les interactions avec les autres structures du Pôle
Développement de l'insertion professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Développer le réseau de partenaires partagé (DEFI-CFAS, CFA, entreprises partenaires acceptant de mettre en place un atelier intégré ou d'être lieu de stage/d'apprentissage, Entreprise Adaptée, ESAT, Rectorat pour livrets de compétence) ⇒ Projet d'espace d'inclusion individuelle et collective au sein des ESAT par une mutualisation des ressources et développement d'un dispositif RAE (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience) ⇒ Améliorer l'organisation du passage entre secteur médico-social enfant et médico-social adulte (ESAT et EA) ⇒ Poursuivre la formation des éducateurs spécialisés des différentes Antennes à l'accompagnement préprofessionnel et professionnel ⇒ Renforcer le partenariat avec les lycées professionnels
Partenariat Institutionnel	⇒ Renforcer et conventionner le partenariat avec le secteur sanitaire et le secteur de la protection de l'enfance
Dispositif ITEP Intégré	⇒ Mettre en œuvre le fonctionnement en Dispositif Intégré permettant de faciliter les parcours des jeunes entre les différentes modalités d'accompagnement et une meilleure adaptation à leurs besoins
Public accueilli	⇒ Appropriation et mise en œuvre de la RBPP (décembre 2017) « L'accompagnement des enfants ayant des difficultés psychologiques perturbant gravement le processus de socialisation ».
Droits et Participation des Personnes Accueillies	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Poursuivre la mise en place des espaces de rencontre et d'échanges partagés avec les parents ⇒ Adapter les supports d'information pour une meilleure compréhension ⇒ Soutenir l'expression des personnes accueillies et de leurs parents ⇒ Améliorer le suivi des jeunes après leur sortie